

Clermont, le 5 juin 2020



COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE

COVID-19

DU 4 JUIN 2020

Contexte :

La Direction indique que la reprise d'activité se normalise pour l'ensemble des missions dans la majorité des services.

Le guide des bonnes pratiques sanitaires de l'agent est toujours à disposition sur Ulysse 63 : : https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/dfp630/pages/fichiers_page_accueil/Coronavirus/CHSCT-GuideAgent.pdf

La direction a ensuite communiqué sur les points suivants pour la DDFIP 63:

Effectifs : Au 03/06/2020, 50 collègues sont empêchés pour situation médicale fragile et restent à leur domicile pour télétravailler.

Les télétravailleurs conventionnels retrouvent leurs conditions d'exercice "présentiel- télétravail" défini dans la convention établie avant la période Covid-19

ASA garde d'enfant : Depuis le 2/06/2020 un agent est placé en ASA garde d'enfant, si la garde d'enfants résulte de la fermeture prolongée de l'école et s'il est le seul parent à pouvoir assurer cette garde : En ce qui concerne un accueil par l'école en présence réduite, l'agent sera en télétravail. Une attestation de l'établissement doit être produite auprès du service RH.

La CFTC DGFIP vous conseille de contacter votre service RH pour toute situation particulière.

Ordonnance congés/ ARTT - suite : Les chefs de service ont différencié les deux périodes (du 16/03 au 16/04 et du 17/04 au 31/05) en fonction du présentiel, des ASA, du télétravail, du temps partiel afin de calculer les jours à déduire, et ont transmis la situation de chacun de leurs agents au service RH pour vérification et harmonisation des données. Un mél d'information et de confirmation des jours retenus sera alors adressé à chaque agent.

Prime " Covid"- suite : La Direction réaffirme veiller en une répartition équitable et harmonisée envers les agents bénéficiaires. Deux taux connus : 330 € et 1000 €. Cette prime sera versée avec le traitement de juillet 2020.

Affectation au département- suite : La note concernant les catégorie A, B et C sera connue d'ici le 5/06/2020 via le bouton "ALOA" affiché sur Ulysse 63, et précisera la période contrainte ainsi que les modalités de saisie dans l'appliquatif "ALOA" accessible à partir de "mon espace RH".

Campagne IR- suite : A plus d'une semaine de la date limite de dépôt, nombreux sont encore les foyers fiscaux puy-dômois à ne pas avoir effectué leur obligation fiscale de déclaration. Le

risque d'afflux devant les grilles des SIP au delà du 12/06/2020 est envisageable et à risque. Le Directeur demande la vérification de tous les messages des réponders de ces sites pour rappeler les usagers et solutionner à distance leur dossier et répondre à leurs questions.

Réception du public : Les sites restent toujours fermés au public. Élargissement de l'accueil physique sur rendez-vous avec toutes les précautions sanitaires requises.

La CFTC DGFIP a fait remarqué que la recherche "Google" ou "les Pages Jaunes" mentionne l'ouverture des services DDFIP alors qu'ils sont fermés. Seul le site "impots.gouv.fr" signale l'ouverture des guichets uniquement sur accueil sur rdv.

Le Directeur a noté qu'il fera remonter cette anomalie d'actualisation d'information sur l'ouverture ou la fermeture des sites, lors du bilan de la campagne IR 2020 auprès de la Direction Générale.

La CFTC 63 reste mobilisée à vos côtés.

N'hésitez pas à nous contacter : cftc.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr
syndicat-national@cftc-dgfip.fr